Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_162-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 18 septembre, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Raymond BLOUET, Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Joseph THEBAULT, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE *(à partir de 20h25, point 1.4)* , Paul MEURICE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Séverine BETHUEL, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU *(à partir de 21h05, point 1.9)*, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS *(à partir de 20h25, point 1.4)*, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Michel BARBE à Christophe MARTINS, Delphine DAVID à Thierry TILLARD, Frédéric DESSAUGE à Candide RICHOUX, Anne-Sophie PATRU à Yannick FOUVILLE (*jusqu'à 21h05*).

La séance est ouverte à 20h00.
Jean-Yves CLOUET est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 26 *(jusqu'à 20h25)*, 28 *(jusqu'à 21h05)* puis 29 *(à partir de 21h05)*
Pouvoirs : 4 (*jusqu'à 21h05*), puis 3
Votants : 30 *(jusqu'à 20h25)*, 32 *(à partir de 21h05)*
Quorum : 17

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF A TALENSAC

N° Délibération CC/2026/162

EXPOSE DES MOTIFS

L'exploitation du service public d'assainissement collectif sur la commune de Talensac est réalisée via un contrat de délégation de service public avec l'entreprise SAUR. Ce contrat, mis en place par la commune de Talensac à partir du 1er janvier 2018, a été transféré à Montfort Communauté le 1er janvier 2025 dans le cadre du transfert de la compétence assainissement des communes membres vers Montfort Communauté.

Dans le cadre de leur 12ème programme, les Comités de Bassin des agences de l'eau ont fait évoluer les redevances relatives aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement. A partir du 1er janvier 2025, la redevance modernisation des réseaux, applicable à l'ensemble des usagers domestiques du service public de l'assainissement collectif, est remplacée par une redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » dont le tarif est modulé en fonction de la performance des différents systèmes d'assainissement collectif de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260924-CC_2026_162-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

Cette redevance, facturée par l'Agence de l'Eau aux collectivités, doit être reversée par le délégataire de service public à la Collectivité. Cette disposition doit être intégrée dans le contrat de délégation de service public par avenant.

Il est également proposé d'harmoniser, par avenant, les reversements des redevances d'assainissement collectif des contrats de délégation de service public des communes de Bédée, Breteil, Pleumeleuc et Talensac dont l'exploitant est identique.

VISAS ET CONSIDERANTS

Vu les statuts de Montfort Communauté,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Montfort Communauté du 11 juillet 2024, concernant le transfert de la compétence assainissement au 1er janvier 2025 et les modifications statutaires,
Considérant la nécessité de mettre en place un avenant afin de prévoir le reversement des redevances performance de l'agence de l'eau et d'harmoniser les modalités de reversements des redevances d'assainissement des différents contrats de délégation de service public.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve l'adoption de l'avenant N°2 au contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif à Talensac,
- autorise le Président à signer cet avenant.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

Le secrétaire de séance,

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE